Accompagner les propriétaires occupants impécunieux dans l'amélioration de leurs conditions d'habitat.

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS IMPÉCUNIEUX

Bailleur d'ouvrage :

Propriétaires occupants en difficultés sociales et économiques

Secteurs d'intervention :

Région PACA et plus particulièrement les BDR et le VAR

Cadre de l'action et public concerné

L'action « propriétaires occupants impécunieux » s'adresse aux propriétaires occupants ayant de petites ressources (RSA, Assédic, minimum vieillesse,…) et résidant en secteur diffus. Elle vise la remobilisation des propriétaires et le passage d'une logique de « réparations d'urgence à la construction d'un projet global de réhabilitation de leur bien avec un objectif de maintien des personnes dans des conditions de logements dignes.

Elle peut permettre également une valorisation de leurs compétences et l'appropriation de leur logement dans le cadre de l'auto réhabilitation accompagnée (sous réserve de la possibilité technique de mettre en œuvre un chantier d'auto-réhabilitation encadrée). Enfin, elle s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique en apportant des solutions adaptées au budget des ménages mais également dans une dynamique de développement durable (utilisation privilégiée de matériaux sains).

Objectifs

- La rénovation des logements et l'amélioration de l'habitat,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Un montage financier adapté à chaque situation (sollicitations de subvention ANAH et /ou de prêts ouvrant droit à l'aide au logement de la CAF),
- L'organisation de chantiers d'ARA ou de chantiers solidaires,
- L'appropriation du logement par ses occupants,
- La mobilisation des familles dans une dynamique de projet.

Types de réalisation

- Travaux permettant une économie d'énergie ou /et un gain de confort thermique,
- Création des conditions de décence de l'habitat,
- Sortie d'insalubrité et/ou de péril,
- Travaux de rénovation,
- Travaux d'amélioration (réparations, embellissements, aménagements).

Garanties et mises en œuvre

Chaque chantier d'Auto Réhabilitation accompagnée bénéficie des garanties nécessaires en fonction des travaux réalisés (décennales, biennales…).

âcompagnons BÂTISSEURS PROVENCE

Une solidarité à bâtir.

Salle de bain avant et après.

Modalités de mise en œuvre

La saisine de l'équipe opérationnelle s'effectue par la transmission d'une fiche d'identification.

L'action se déroule en 4 phases :

- La réalisation d'un diagnostic technique, social et juridique visant à établir le profil le plus précis de la situation et des préconisations avec comme toile de fonds la maîtrise des énergies,
- La prise de contact avec des entreprises en vue de la réalisation de devis,
- La mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution du programme de travaux établi avec chaque propriétaire occupant (dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès de l'ANAH, demande d'un prêt, recherche de financements complémentaires,
- Le suivi du chantier,
- L'acquisition de compétences techniques par les propriétaires occupants dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'auto-réhabilitation accompagnée .
- **20 à 30% des travaux sont réalisés en ARA, 70 à 80% sont mis en œuvre par des entreprises,**

Propriétaires occupants concernés *(plafonds 2017 de l'ANAH)*

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 506	37 826
5	33 774	43 297
Par personne supplémentaire	+ 4 257	+ 5 454

Partenariats

- **Partenaires financeurs :** Fondation Abbé Pierre, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Métropole AMP, Conseil Départemental 13, Fondation Bruneau, CGET, AG2R, Anah.

- **Partenaires techniques :** travailleurs sociaux des CCAS, CD13, MSA13, CAF13, associations d'insertion sociale sur les territoires, centre sociaux, opérateurs des PIG et OPAH du territoire, ANAH, etc.

CONTACTS

Bouches du Rhône

Chef de projets
Nathalie CASTAN
06 70 65 81 67
n.castan@compagnonsbatisseurs.eu

Chargée d'ingénierie juridique et financière :
Patricia SAPOR
06 69 13 97 20
p.sapor@compagnonsbatisseurs.eu

Coordinateurs de travaux :
Jean Pierre CARRUGU
Jp.carrugu@compagnonsbatisseurs.eu
06 69 13 97 19
Xavier BRAGONI
lhi@compagnonsbatisseurs.eu
06 08 03 81 06

compagnons BÂTISSEURS PROVENCE

Siège social : 7 rue Edouard Pons - 13006 Marseille
Tél.: 04 91 50 03 83 - Fax : 04 91 50 04 64
cbprovence@compagnonsbatisseurs.eu - www.compagnonsbatisseurs.org

édition janvier 2015